

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Au début de l'alinéa 74, ajouter les deux phrases suivantes :

« Dans son action, la France soutient le respect de l'éducation en tant que droit humain et droit fondamental de l'enfant et des jeunes, inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant qu'elle a elle-même ratifiée. L'éducation doit également être soutenue comme un levier pour remédier à toutes les inégalités et favoriser l'engagement citoyen dans les processus de changements socio-économiques et politiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner le rôle crucial du secteur de l'éducation pour la bonne mise en œuvre et l'efficacité des politiques de développement. La France doit faire respecter dans son action vis-à-vis des pays qu'elle soutient financièrement les droits humains et fondamentaux de base dont les sujets sont les enfants, filles et garçons et les jeunes. Cet amendement vise à souligner le rôle systémique absolument fondamental de l'éducation pour impulser les changements socio-économiques dans les pays concernés.

Cet amendement a été inspiré de propositions d'ONG et associations membres de la Campagne Services Sociaux de Base : Action contre la Faim, Action Santé Mondiale, Coalition Education, Coalition Eau, ONE, Oxfam et Solidarité Sida.